

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/64

Séance du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 10 septembre 2024 | Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, DELANGLE Sylvie, MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, BOUCLIER Florence. |
| Nombre de Membres en exercice : 19 | |
| Nombre de Membres présents : 16 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 18 | |
| Votes Pour : 18 | Procurations : BUSSEUIL Georges à S. DESCHARNE, PLATHEY Pierre à N. CLEMENT |
| Vote Contre : 0 | |
| Abstentions : 0 | Absents excusés : CLEMENT Pascal |

Le secrétariat a été assuré par : *Patrick BERDAGUE*

Objet : Budget assainissement – décision modificative de crédits n°1

Des travaux en ont été réalisés par l'entreprise Potain en entrée de station.

Compte-tenu des aléas techniques rencontrés, un avenant a été signé à la fin du mois d'août augmentant ainsi le coût de cette opération de 2 460,84€.

Compte-tenu du manque de crédits inscrits à l'opération, le conseil municipal est invité à valider une décision modificative afin de transférer des crédits de l'opération 800 « aménagement des espaces publics » vers l'opération 500 « station de Gothard ». Il manque précisément 1 000€.

Il convient donc de procéder à des mouvements de crédits comme suit :

| Opération | Article | Proposition |
|---------------------------------|---------|-------------|
| 500 station de Gothard | 21532 | + 1 000€ |
| 800 Aménagement espaces publics | 2318 | -1 000€ |

Le conseil municipal décide :

-D'ADOPTER la proposition du Maire,

-DE RECTIFIER les opérations concernées sur le budget de l'exercice en cours.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

19/09/2024

Acte contresigné le

19/09/2024

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

